

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 décembre 2013, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Présence

Monsieur Denis Racine, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 7 personnes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie**
 - 6.1 Rapport financier au 30 novembre 2013
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 11 – novembre 2013 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – décembre 2013 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2013
 - 7.2 État des résultats au 30 novembre 2013
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de Règlement (numéro 310) abrogeant le *Règlement numéro 253 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent*
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement (numéro 302) concernant les amendes et contraventions à l'égard des règlements municipaux et abrogeant les règlements no 145 et no 148
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Cotisation – Assurances 2014 de la municipalité
 - 10.2 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique
 - 10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2014
 - 10.4 Autorisation de paiement (**décompte progressif #3**) d'une facture à l'entrepreneur *Construction et Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville
 - 10.5 Autorisation de paiement d'une facture à la firme Régis Côté et associés pour des travaux de surveillance dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville
 - 10.6 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (*PAARRM*)
 - 10.7 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions
 - 10.8 Pacte rural / modification de projets 2013-2014
 - 10.9 Demande au Ministère des Transports Québec / amélioration de la signalisation
 - 10.10 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour fins de perception de taxes
 - 10.11 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4
 - 10.12 Démission de madame Doris Morin à titre de membre du CCU
 - 10.13 Nomination de madame Louise Cimon à titre de membre du CCU
 - 10.14 Mandat à la firme ROY VEZINA associés concernant l'estimation des coûts de construction et les frais d'exploitation et d'entretien de centralisation des eaux usées à la décharge du lac

AJOUT

- AJOUT** 10.15 Mandat à la firme ROY VEZINA associés concernant la préparation des documents techniques et administratifs requis dans le cadre de l'appel d'offre publique pour la réalisation d'une étude géotechnique
- AJOUT** 10.16 Autorisation de paiement de la facture 900087109 à la firme PLANIA pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Distribution du journal de décembre 2013 « Le Jaseur du Lac »
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**
-

13-12-261

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts des points 10.15 et 10.16 :

- 10.15 Mandat à la firme ROY VEZINA associés concernant la préparation des documents techniques et administratifs requis dans le cadre de l'appel d'offre publique pour la réalisation d'une étude géotechnique
- 10.16 Autorisation de paiement de la facture 900087109 à la firme PLANIA pour des travaux

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

Séance ordinaire du 18 novembre 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

13-12-262

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2013 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de décembre 2013 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 NOVEMBRE 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 novembre 2013.

13-12-263

II EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 novembre 2013 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 11 / NOVEMBRE 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 11 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 97 101.69 \$.

13-12-264

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de novembre 2013 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de décembre 2013.

13-12-265

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 9 316.49 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 9 316.49 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de novembre 2013

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois de novembre 2013.

7.2 État des résultats au 30 novembre 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 novembre 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. AVIS DE MOTION

8.1 *Projet de Règlement (numéro 310) abrogeant le Règlement numéro 253 fixant le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent*

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De fixer le jour et l'heure des séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent.

Donné à Lac-Sergent, ce 16^e jour de décembre 2013

9. RÈGLEMENTS

9.1 Règlement (numéro 302) abrogeant les règlements no 145 et no 148 préalablement à la refonte des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par *la Loi des cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU que la tarification des infractions, amendes et récidives ainsi que la délivrance de constats d'infractions sont déjà prévues à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Lac Sergent, dont le Règlement de zonage no 122, le Règlement de lotissement no 123, le Règlement relatif aux permis et certificats no 121, le Règlement de construction no 124;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger les règlements no 145 et 148 ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-266

QUE le présent règlement portant le numéro 302 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : ABROGATION

Le Règlement no 145 autorisant une personne à délivrer un constat d'infraction au nom de la Ville de Lac Sergent et le Règlement no 148 concernant les amendes pour des contraventions de l'application des règlements municipaux sont abrogés.

Article 2 : COPIE

L'original de ce règlement sera déposé au greffe et copie sera transmise au service d'Urbanisme.

Article 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Cotisation – Assurances 2014 de la municipalité

CONSIDÉRANT que la police d'assurances de la municipalité prendra fin le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Promutuel-Portneuf/Champlain nous a fait parvenir une prime conforme aux exigences préalablement établies par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 au montant de 9 629.04 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'assurances inclut les assurances multirisques des municipalités, de la responsabilité supplémentaire, de la responsabilité civile de l'Association Nautique ainsi que la couverture de leur équipement nautique (canots-kayaks, etc.) ainsi que de l'assurance automobile pour le camion Ford appartenant à la Ville et les bâtiments municipaux dont l'Hôtel de ville et le Club Nautique ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'assurances ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-267

QUE les assurances de la municipalité soient confiées à la Promutuel Portneuf-Champlain au montant de 9 629.04 \$ incluant les taxes applicables pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2014 ;

QUE le paiement de la prime au montant total de 9 629.04 \$ incluant les taxes soit autorisé et que la portion de l'Association Nautique du Lac-Sergent soit déduite du premier versement de la subvention versée par la Ville en 2014.

10.2 Octroi de contrat pour l'entretien du réseau électrique

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le contrat d'entretien du réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. a présenté à la Ville une grille tarifaire pour l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition pour contrat d'entretien du réseau d'éclairage des rues ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-268

QUE le contrat d'entretien du réseau électrique des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Entrepreneur électricien G.L. Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 tel qu'indiqué à la grille tarifaire annexée au présent procès-verbal ;

QUE les factures reçues pour les réparations soient chargées au poste budgétaire "Transport - Éclairage des rues - contrat d'entretien" code 2340526.

10.3 Calendrier des séances du Conseil de Ville pour l'année civile 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Lac Sergent doit établir le calendrier des séances ordinaires des membres du Conseil pour l'année civile;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 253, les séances du Conseil sont normées de la façon suivante;

1. **QUE** les séances ordinaires du Conseil de Ville de Lac-Sergent soient tenues le troisième lundi des mois de janvier à décembre à 19h30;
2. **QUE** si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant.

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-269

QUE la Ville de Lac Sergent adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014, tel que présenté ci-dessous;

DATE (2014)	HEURE
20 JANVIER	19H30
17 FÉVRIER	19H30
17 MARS	19H30
21 AVRIL	19H30
20 MAI	19H30
16 JUIN	19H30
21 JUILLET	19H30
18 AOÛT	19H30
15 SEPTEMBRE	19H30
20 OCTOBRE	19H30
17 NOVEMBRE	19H30
15 DÉCEMBRE	19H30

- 10.4 Autorisation de paiement (**décompte progressif #3**) d'une facture à l'entrepreneur *Construction et Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville

ATTENDU la correspondance du 2 décembre 2013 de la firme d'architectes **Régis Côté & Associés** recommandant le paiement du décompte progressif #3 relatif au projet de construction de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-270

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 46 347.57 \$ taxes incluses à la firme *Construction & Rénovation Trépanier inc.* pour des travaux réalisés dans le cadre de la construction de l'hôtel de ville.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Immobilisations (fonds des dépenses) – HDV 376-1001.

- 10.5 Autorisation de paiement d'une facture à la firme Régis Côté et associés pour des travaux de surveillance dans le cadre du projet de construction de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat ADM-2012-02 pour services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 37 941.75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat ADM-2013-005 pour services additionnels en surveillance de chantier à la firme Régis Côté et Associés pour un montant de 15 550 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU la correspondance du 27 novembre 2013 de la firme Régis Côté et Associés faisant état de l'avancement des travaux concernant la surveillance des travaux réalisés à ce jour à 90%;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-271

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement d'une somme de 9 375 \$ plus les taxes applicables à la firme *Régis Côté et Associés* selon l'état d'avancement des travaux tel qu'indiqué à la facture Q-7837 et jointe à la présente;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Fonds de dépenses / Immobilisations – Hôtel-de-Ville construction 376-1001.

- 10.6 Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-12-272

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 22 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- 10.7 Renouvellement du contrat de soutien des équipements – PG Solutions

CONSIDÉRANT l'offre relative au renouvellement du contrat de soutien des équipements, pour l'année 2014, au montant de 1 465\$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

13-12-273 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil accepte la proposition de PG Solutions relative au renouvellement du contrat suivant :

- Contrat de soutien et d'entretien des Applications 2014, au montant de 1 465\$ taxes en sus, tel que plus amplement détaillé sur la proposition jointe en annexe;

QUE le Conseil en autorise le paiement, à même le budget 2014, au poste budgétaire 261-0411 / urbanisme (services professionnels)

10.8 Pacte rural / modification de projets 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de Portneuf demande une confirmation du Conseil de ville quant au montant de l'enveloppe du Pacte rural alloué à ses projets *pour les deux dernières années, soit 2013 et 2014;*

13-12-274 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le montant total de l'enveloppe réservée pour la Ville de Lac-Sergent, soit 27 166 \$, soit attribué pour la réalisation des projets suivants:

Fiche projet no (1) – promoteur Ville de Lac Sergent

Aménagement d'un parc urbain – Aménagement d'un parc adjacent à l'Hôtel-de-Ville incluant un sentier pédestre ainsi qu'une aire de jeux délimité pour un montant de 125 000 \$ (argent du pacte rural 23 736 \$)

Fiche projet no (2) – promoteur Fabrique de Saint-Raymond

Chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix - Améliorations locatives (réparations des cadrages de fenêtres, du plancher ainsi que des travaux de peinture intérieur) pour un montant de 4 900 \$ (argent du pacte rural 3 430 \$)

10.9 Demande au Ministère des Transports Québec / amélioration de la signalisation

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont constaté des lacunes au niveau de l'affichage (nombre restreint de panneaux de pré-indication) annonçant la Ville de Lac Sergent sur la route 367;

ATTENDU QUE la signalisation sur la route 367 se doit d'être améliorée, entre la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Saint-Raymond, par l'installation de deux panneaux indicateurs mentionnant la Ville de Lac Sergent afin que les automobilistes et camionneurs soient mieux informés de sa situation géographique exacte;

13-12-275 **EN CONSÉQUENCE, IL EST**
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent demande à Transports Québec (MTQ) d'ajouter deux panneaux indicateurs mentionnant la Ville de Lac Sergent aux endroits suivants :

- Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- Ville de St-Raymond,

QUE copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Rémi Guay, chef des services de la Capitale-Nationale, Ministère des Transports Québec, 475, boul. de l'Atrium, 4^e étage, Québec (Québec), G1H 7H9, à madame Stéphanie Caron, division Cap-Santé (services techniques du MTQ) 433, route 138, Cap-Santé, (Québec) G0A 1L0, à monsieur Michael Laliberté Grenier, de la direction régionale du MTQ ainsi qu'à monsieur Jacques Marcotte, député de Portneuf.

10.10 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour fins de perception de taxes

CONSIDÉRANT QUE les taxes demeurent impayées à l'expiration du délai prévu à l'article 504 de la Loi sur les Cités et Villes et applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale portant sur le paiement et le remboursement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des taxes municipales peut être également réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, s'il y en a une, tel que stipulé à l'article 509 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE il est

13-12-276

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de poursuivre les démarches de paiement de taxes et services rendus dues à ce jour dans les dossiers suivants :

No de matricule(s)	Adresse	Somme dû
1091-87-1615	1875, de la Pointe	1 985.47 \$
1091-94-1457	2006, Tour-du-Lac Sud	1 103.38 \$
1191-14-0175	2026, Tour-du-Lac Sud	2 043.81 \$
1193-87-0262	557, Merisiers	1 460.74 \$
1291-17-0678	2204, Ruisseau	2 033.81 \$
1293-38-2271	264, Saules	1 726.35 \$

10.11 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement # 211 stipule que les sièges pairs deviennent vacants en décembre des années paires et les sièges impairs deviennent vacants en décembre des années impaires ;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 2 et 4 sont à être reconduits par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est

13-12-277

PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les personnes suivantes occupant respectivement les sièges #2 et #4 soient reconduites membres du CCU et ce, pour une période de deux ans.

- Siège #2 Francis Lacasse
- Siège #4 Jean-Marc Robitaille

10.12 Démission de madame Doris Morin à titre de membre du CCU

ATTENDU QUE madame Doris Morin a remis sa démission aux membres du Conseil de Ville à titre de membre au siège no 1 au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE madame Morin occupait ses fonctions depuis décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE il est

13-12-278

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du Conseil de Ville de Lac-Sergent accepte la démission de madame Doris Morin et la remercie chaleureusement de son implication tout au long de ses dernières années.

- 10.13 Nomination de madame Louise Cimon à titre de membre du CCU
- 13-12-279** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** les membres du Conseil de Ville de Lac-Sergent nomme madame Louise Cimon à titre de membre du CCU au siège no 1.
- AJOUT** 10.14 Mandat à la firme ROY VEZINA associés concernant l'estimation des coûts de construction et les frais d'exploitation et d'entretien de centralisation des eaux usées à la décharge du lac
- 13-12-280** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- DE MANDATER** la firme d'ingénieurs ROY VEZINA & Associés pour la réalisation d'un estimé des coûts de construction et de frais d'exploitation et d'entretien de centralisation des eaux usées à la décharge du lac présentés dans le cadre de l'étude des variantes pour une somme forfaitaire de 3 925 \$ plus les taxes applicables;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2013.
- AJOUT** 10.15 Mandat à la firme ROY VEZINA associés concernant la préparation des documents techniques et administratifs requis dans le cadre de l'appel d'offre publique pour la réalisation d'une étude géotechnique
- 13-12-281** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- DE MANDATER** la firme d'ingénieurs ROY VEZINA & Associés pour la préparation des documents techniques et administratifs requis dans le cadre de l'appels d'offre publique pour la réalisation d'une étude géotechnique pour une somme de 5 760 \$ plus les taxes applicables;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire – Immobilisations – égout collecteur (314-2028).
- AJOUT** 10.16 Autorisation de paiement de la facture 900087109 à la firme PLANIA pour des travaux réalisés dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme
- CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2011-02-023, la Ville a attribué un mandat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale pour la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE** la firme *PLANIA* nous présente une facture no F900087109 suivant l'avancement des travaux (90%) à ce jour;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 13-12-282** **QUE** le Conseil municipal autorise le paiement à *PLANIA inc.* d'une somme de 6 898.50 \$ taxes incluses pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale;

- SUSPENSION DE LA SÉANCE –

A 20H30.

13-12-283

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit suspendue

A la reprise de la séance extraordinaire suspendue à 20H30, les membres du Conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée.

- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS -

A 20H32

13-12-284

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Distribution du journal de décembre 2013 « Le Jaseur du Lac »

Monsieur Denis Racine indique aux personnes concernées que le « Jaseur du Lac » sera mis à la poste à compter du 19 décembre 2013.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-12-285

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21H10.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière